

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements...	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence de la Presse, 14, rue Condé, et dans les succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DE JOURNAUX. A PARIS : A l'Agence HAVAS, 6, place de la Bourse.

LA JOURNÉE

A la Chambre : rejet de la proposition Georges Berry et de la proposition Fournière.

Au Sénat : adoption de la proposition punissant de mort le temps de paix tout fonctionnaire coupable de trahison et des travaux forcés à perpétuité toute autre personne convaincue du même crime.

Le groupe des républicains progressistes a envoyé une délégation au président du conseil pour lui exprimer sa volonté de ne s'associer à sa politique d'union républicaine que si elle est loyalement pratiquée.

Le drapeau anglais flotte sur Fashoda évacuée par le commandant Marchand et sa troupe héroïque.

Le bruit court que le président de la République Dominicaire aurait été assassiné.

Une influenza d'un caractère particulièrement pernicieux a fait son apparition à New-York où elle exerce de grands ravages.

ÉTRENNES 1899

PRIMES A NOS ABONNÉS

A l'occasion du Nouvel An, et par suite d'un traité passé avec la maison A. TARDY, 19, rue Desirée, Lyon, nous sommes heureux d'offrir à nos abonnés les PRIMES suivantes :

Appareil de Photographie

de format 9 x 12, pour 12 plaques, avec 2 vitres claires, muni d'un objectif aplanétique, extra-rapide, marque DEROGY, avec diaphragme à iris, et obturateur à graduation de 1/250 jusqu'à l'infini. Le déclenchement de l'obturateur, par la pression de l'index, se fait à la main ou au moyen d'une poire.

Cet appareil sera livré au prix exceptionnel de 90 francs, même avec facilités de paiement.

APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE

9 x 12, à 12 plaques, objectif simple, rapide, avec diaphragme à iris, obturateur à vitesse variables pour pose et instantané, vision éclair.

Cet appareil sera livré au prix exceptionnel de 30 francs, même avec facilités de paiement.

Toutes les demandes devront être adressées directement à la maison A. TARDY, 19, rue Desirée, Lyon, où l'on trouvera un assortiment complet de tous appareils et fournitures pour photographes, ainsi que pour tous genres de fournitures pour pellicules et glacés.

Une condition du salut social

Lorsque nous prêchons la nécessité de revenir à l'Eglise et aux principes chrétiens, nous ne parlons pas seulement des conditions du salut individuel ; nous songeons aussi au salut social.

L'homme vit de pain, mais ainsi que l'a dit le Maître, il ne vit pas seulement de pain. De même, s'il est vrai qu'une société a besoin, pour vivre, de certaines conditions matérielles, elle n'a pas moins besoin, pour que sa vie continue, de certaines conditions morales. C'est pourquoi Le Play, dont l'autorité est, après avoir analysé les éléments essentiels des sociétés humaines, insister très nettement sur cette nécessité et après avoir mis la prévoyance à la base de l'ordre social, la place au sommet de la religion.

C'est que tout ce qui inspire et dirige le monde : la science, la liberté, l'autorité, tout ce qui contribue au progrès, tout ce qui apporte à notre humanité un effort, un travail, une grandeur quelconque, tout cela fait fausse route, tout cela s'éloigne des principes du bien et du juste, éclairés par la lumière du principe souverain qui est Dieu.

L'histoire nous offre à cet égard de profonds enseignements et l'é-

tude attentive du passé nous montre avec évidence que le développement intellectuel, dont le développement religieux est la forme sociale la plus haute et la plus belle, a eu une place très large dans les autres développements. Les destinées des sociétés et des peuples ont dépendu le plus souvent de la religion, de la manière dont ces sociétés et ces peuples concevaient la loi divine et les conséquences qui en résultent pour la notion et la pratique du droit et du devoir.

On trouve bien encore des gens qui attribuent le mal, ou du moins la grande part du mal, existant en ce monde, aux ravages produits par les passions violentes des hommes ; ils en concluent que l'ordre renaitra et que la société sera en voie de guérison, si on fait effort pour détruire les conséquences pernicieuses des passions humaines.

Or, juger ainsi, c'est juger superficiellement.

Les passions troublent l'ordre, elles ne le constituent pas ; pour maintenir un état social acceptable, il faut les combattre ; mais si cette lutte est bonne, indispensable parfois, n'oublions pas que c'est insuffisant. Une réforme qui bornerait la son action ne serait pas une réforme car elle laisserait subsister la cause du mal qu'elle veut abolir.

Pour arriver à ses fins, la réforme sociale doit donc aller jusqu'au bout, jusqu'au principe générateur des institutions, et appuyer ces institutions elles-mêmes sur les lois supérieures qui ne dépendent pas de l'homme et dont les sociétés ne sauraient se passer, pas plus dans leur conservation que dans leur développement.

L'histoire de l'établissement du christianisme nous offre une preuve indiscutable de cette affirmation. L'esclavage plaie du monde antique, a-t-il été détruit par les efforts de conversions individuelles ? A-t-il disparu, comme institution, même chez les meilleurs chrétiens ? Non. L'esclavage n'a véritablement été entamé que le jour où l'esprit du christianisme, repoussé par le vieux monde romain, a été socialement et civilement accepté par les nations nouvelles qui l'ont fait pénétrer dans leurs institutions.

Et durant le cours des âges, cette expérience a pu être maintenue et maintes fois renouvelée sur des points différents, montrant toujours que, pour faire avancer l'ordre social, l'action sur les individus ne suffit pas.

L'exploitation des pauvres et des simples par les riches et les habiles, — contentons-nous de donner cette indication sommaire, — a besoin pour ne pas envahir le monde d'un double obstacle : le développement de la charité entre les hommes comme levain, l'organisation sociale comme soutien. Et cette dernière joue un rôle si prépondérant et peut aider dans de si larges proportions au développement de la charité, que certains n'hésitent pas à prétendre que la morale individuelle découle de la morale sociale, sinon comme principe, au moins comme fait, le plus souvent.

N'y a-t-il pas des milieux de misère et de vice qui sont des obstacles presque insurmontables, à la sauvegarde et au maintien de la moralité ? N'y a-t-il pas des institutions, des iniquités sociales qui entretiennent ces milieux, ou, du moins qui les acceptent et les tolèrent trop facilement.

Considérez entre autres choses la question des habitations ouvrières : lisez le beau livre, si richement documenté, que notre ami Gautheron a publié sur ce sujet ultra actuel. Songez à ces treize cent mille êtres humains et plus qui vivent dans des taudis sans fenêtres, à ces 1.856.636 maisons qui n'ont qu'une ou deux ouvertures à peine visibles, à toute cette population qui grouille dans la plus honteuse promiscuité, et dites-nous si une bonne loi sur les habitations ouvrières n'est pas la préface obligée ou du moins la condition de succès nécessaire pour moraliser tous ces pauvres gens.

Travaillons donc, de toutes nos forces, à faire pénétrer l'esprit chrétien dans les mœurs, sans doute, mais aussi dans les lois et les institutions.

Les mœurs prépareront le terrain où travailleront les institutions et

les lois, mais les institutions et les lois permettront aux mœurs de s'établir fortement, de garder leurs positions et ainsi nous nous achèverons vers une réalisation plus ou moins complète du royaume de Dieu sur la terre, en attendant que nous puissions l'attendre dans sa plénitude au ciel.

ABBÉ NAUDET.

IL EN RÉSULTE

M. de Freycinet a affirmé hier qu'il existe un dossier secret contre Dreyfus, dossier dont la divulgation mettrait la France en péril de guerre.

M. Dupuy a affirmé que son gouvernement ne commettrait jamais la trahison de faire courir ce risque à la patrie, en communiquant ce dossier à la cour des Low, des Bard et des Manau sans obtenir des garanties contre toute indiscretion.

M. Cavaignac a affirmé à son tour que M. Brisson ne connaissait pas tout le dossier secret pour avoir refusé de voir les documents ultra-secrets que le général Gossé gardait dans une pièce du ministère.

Il en résulte : Que M. Jaurès et ses amis, qui déclarent toute importance au dossier secret sans l'avoir jamais vu, sont de vulgaires fumistes dont toutes les déclarations restent désormais sans aucune valeur ;

Que la cour de cassation est obligée de choisir entre la défense d'un juif et celle de la patrie ;

Que l'ordre de faire une révision susceptible d'entraîner une catastrophe nationale a été un crime ;

Que ce crime a été commis par Brisson, sur l'invitation du Convent maçonnique, avant qu'il eût seulement osé prendre connaissance du dossier qui établissait la culpabilité du traître et l'impossibilité de la prouver sans compromettre la sûreté de l'Etat. Il en résulte enfin la preuve de ce que nous disions tel même il y a plusieurs mois, l'existence du plan machiavélique de l'infâme juiverie : placer la France entre l'acceptation d'une guerre par la divulgation des actes du juif Dreyfus et de ses complices étrangers ou le silence humilié et l'acceptation contrainte de la réhabilitation du plus odieux des traîtres.

C'est en plan qu'il s'agit de déjouer, il est bien évident, mais confiance : Toujours par quelque endroit l'ordre se fera prendre.

La Mutualité

Voici une petite brochure que chacun de nous devrait posséder (1). Sa publication date de quelques jours à peine. Elle a pour auteur un petit vicar de Paris, M. l'abbé Raet, qui est aussi rédacteur au *Peuple Français* à ses moments perdus (il n'y a que ces gens surchargés de besognes pour avoir des moments perdus). C'est un commentaire complet de la loi du 1^{er} avril 1898 relative aux sociétés de secours mutuels.

Vous devinez que nous faisons de la réclame au bouquin, et nous l'avouerons sans vergogne. Il mérite tous les éloges que nous lui donnerons, et d'autres encore, car il pousse à l'action alors que tant d'autres se bornent à chatouiller l'esprit.

Cette loi est une des plus importantes qu'on ait votées cette année. Elle a passé presque inaperçue, au milieu de l'horrible campagne des infâmes. Il faut pourtant l'étudier et s'en servir. Elle nous permettra de soulager les familles ouvrières dans les crises qu'elles traversent en cas de maladie. Le clergé y trouvera en outre un moyen très simple d'entrer en contact avec le peuple.

Jusqu'à présent, nous nous sommes cantonnés, la plupart du temps, dans les œuvres de pure bienfaisance, et nous avons laissé à nos adversaires celles de prévoyance. Nous cherchons et nous trouvons de l'argent pour secourir les misérables, les malades, les orphelins. Nous n'essayons pas de grouper les gens valides, qui vivent de leur travail, pour leur enseigner l'aide mutuelle. Nous dépensons beaucoup pour soutenir l'extrême indigence, et pas assez pour empêcher la pauvreté ou même la médiocrité de devenir la misère. Grave lacune, qui tend à persuader au peuple que l'Eglise ne connaît que l'assistance et l'aumône, et qu'elle ignore l'organisation et la prévoyance. La pratique de la charité (avec un petit c) est certes nécessaire, mais elle nous a fait oublier les manifestations multiples de la vertu de Charité (avec un grand C).

Tout cela est banal, tout cela a été dit vingt fois. Il ne faut pas se lasser de le répéter encore, car c'est une des

causes du peu d'influence du clergé. Vous m'accusez d'exagération ? Examinez combien de paroisses ont leur société de secours mutuels, alors qu'un si grand nombre — du moins à la ville — sont pourvues de vestiaires. Ceci est utile, on ne le conteste pas. Mais cela n'est pas moins. Remarquons enfin que pour recourir au vestiaire, on est forcé de tendre la main. Quand on a recours à la société de secours mutuels on demande son dû. Quelle différence pour l'amour-propre des familles ouvrières !

On n'en finirait pas si l'on voulait établir un parallèle entre les efforts sociaux de l'aumône et ceux de la mutualité. Pratiquons la première. Nous aurons toujours, hélas ! d'assez bonnes raisons de ne pas l'abandonner. Attirons nous en même temps à vulgariser la seconde. Les efforts accomplis par la maçonnerie dans le but de l'écarter nous doivent ouvrir les yeux.

Gabriel Héral.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER

Mardi 21 décembre. — 355^e jour.
Lever du soleil, 7 h. 58 ; coucher à 4 h. 04.
Lune, P. Q.
Saint Thomas.
Midi.

1899. — La « Vérité » commence une violente campagne contre M. l'abbé Gayraud à propos de sa candidature à l'élection de Brest.

POUR LA VEUVE !

La souscription ouverte par la « Libre Parole » pour Mme Henry, atteint ce matin 67 814 francs 55. Signataires parmi les souscripteurs : 224 souscripteurs, M. de Bonnaville, ancien député, comtes Raoul et Léon de Montequieu, comtesse Odon de Montequieu, Mlle Melsanier, comtesse de Mailly, comtesse de Subran, comtesse Jules de la Rochebeaucourt, comtesse et duc de Brissac, général Pannetier, général de Tisonnières, comtesse de Cuvier, comte de Bernville, conseiller honoraire de la cour des Comptes, comte de Polignac, prince Jacques de Bregille, Henri de France, Bonlieux, avocat, G. Mercier, frère du général Mercier, Bonting, élève de l'Ecole des sciences politiques, un groupe de rhétoriciens du lycée Louis-le-Grand, docteur Pignatelli, Keller, ancien député, Savy de Beauregard, député, Fran, Louis Morin, J. Buge, Paul Leclercq, collaborateur au « Mercure de France », la rédaction du « Réveil du Poitou », comtesse du Plessis de Guérande, Paul d'Osne, ingénieur, Salvaire Gerriera et Torbes, professeurs, comte Hüller d'Arros, Lelièvre, Joseph Bon, docteur Raymond, vicomte de Bonald, Georges Heymann, P. Villa, Jacques Robert, avocat, D. ruelle, professeur, docteur Rigard, docteur Chaudet, Saint-Esther de Pol, Colomb, universitaire, Georges Barlot, Louis Laga, avocat, Gabriel Bertrou, avocat, Albert de Lafarge, colonel Roussange, Maynard-Tandon, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, colonel Dupré, comte de Pontevès, comte de Villébois-Mareuil, comte Oudinot, de Reggio, de Besançon, vicomte Adolphe d'Arles, de Paladines, comte de Longueville, etc.

A ajouter à la dernière liste de la « Libre Parole », 7.000 francs provenant d'une collecte faite entre femmes d'officiers bien avant que les attaques de M. Reinach aient donné à la souscription de notre confrère le caractère d'une manifestation.

Ces 7.000 francs sont été immédiatement placés sur la tête du jeune fils de colonel Henry.

Quelques cotisations locales ou typiques : Lyon. — Un Lyonnais veuf, 2 fr. ; un Lyonnais en souvenir des haricots, 1 fr. ; un ancien mobile voyageur, 1 fr. ; un savant de Lyon antislaviste, 1 fr. ; Duc, 0 50 c. ; Le crocodile de Montmorency, 0 50 c. ; Un d'australopithecus antislaviste, 1 fr. ; Un Juif du Dauphiné, 1 fr. ; Deux Gosses, Alexandre et Marius antislavistes, 0 50 c. ; L'Aln-Versé, 1 fr. 80.

Un officier de réserve lyonnais, au 78^e, qui a honte d'avoir des camarades juifs, 1 fr. ; Sa femme qui n'aime pas la race des Judas, des Gosses, des Reinach, 1 fr. ; J'ai été volé par Bernheim, 0 50 ; J'ai été volé par L. Long, 0 50 ; J'ai été volé par E. Weill, 0 50 ; J'ai été volé par S. Lévy, 0 50 ; J'ai été volé par S. Rock, 0 50 ; J'ai été volé par P. Weill, 0 50 ; J'ai été volé par tous les Juifs avec qui j'ai fait des affaires, 0 50

UNE AFFICHE

A la suite de l'interpellation de notre vaillant ami Lazies, la L. A. F. a fait afficher sur les murs de Paris la proclamation suivante :

LIGUE ANTISEMITIQUE DE FRANCE

Dans la séance de la Chambre du 19 décembre 1898, le ministre de la guerre : Freycinet, le Judo-Protestant, adversaire des antijews patriotes qui défendent la Patrie menacée par les odieuses manœuvres du Syndicat de Trahison, a été entraîné par notre ami Lazies, député antijew du Gers, de décrire à la tribune du Parlement :

« Que la cour de cassation n'avait en en mains que les pièces du dossier judiciaire de l'affaire Dreyfus ;

« 2° Qu'il existait au ministère de la guerre un dossier secret de l'affaire Dreyfus en ce qu'il était impossible de le remettre à la cour de cassation pour le communiquer à des tiers, sans compromettre la sécurité du pays ;

« 3° Que :

« 1° La défense nationale, c'est que Dreyfus a trahi et qu'il a été justement condamné.

« Donc :

« Nos gouvernements devaient, dès le premier jour, châtier les organisateurs du complot dreyfusard, c'est-à-dire : Les Juifs et leurs salariés, tous agents de l'étranger.

« Puisque la déclaration du ministre Freycinet confirme celles des cinq ministres qui l'ont précédé au ministère de la guerre : les généraux Mercier, Billot, Zurlinden, Chanoine et M. Cavaignac, il ne reste plus au gouvernement qu'à faire son devoir.

« Il est impossible de laisser continuer plus longtemps la comédie de la révision du procès d'un traître avéré, révision que des magistrats honnêtes n'auraient jamais dû accepter de commencer.

« Le gouvernement doit seoir d'urgence, avec la plus grande énergie et la dernière rigueur, contre les Juifs et leurs misérables complices, insulteurs de l'armée.

« Notre gouvernement actuel manquant au devoir sacré qui lui incombe de protéger la France menacée par la Juiverie internationale, le peuple rentrera dans l'exercice direct de ses droits imprescriptibles en déclarant la patrie en danger et en agissant contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur.

Vive la France ! Vive l'Armée !

A bas les Juifs ! A bas les traîtres !

Pour la Ligue antisémite de France, Le délégué général,

JULES GUÉRIN.

Nos amis antijews, patriotes de province, qui désireraient recevoir des exemplaires de cette proclamation de la L. A. F. pour les afficher dans leurs localités sont priés de nous en informer.

Nous les leur adresserons aussitôt, en leur laissant le soin de les timbrer à 0.15 par affiche, conformément aux exigences de l'administration.

UNE ENSEIGNE DU BON VIEUX TEMPS

On a récemment retrouvé une curieuse enseigne de siècle passé : c'est celle d'un chirurgien-bourgeois qui joignait à ses deux professions principales une foule de métiers accessoires.

On en jugera par la lecture du texte authentique que voici, et que nous empruntons à l'*Indépendance belge* :

« Isaac Macaire, barbier, perruquier, chirurgien, clerc de paroisse, mesure d'école, marchand et acconcheur. Rése pour un sou, coupe les cheveux pour deux sous et poudre et pommade par dessus le marché les jeunes demoiselles joliment élevées, attime les lampes par anneau ou par quartier. Les jeunes gentils hommes à peine assés leur langue grand-mère de la main de leur maître. On prend grand soin de leurs mœurs, on leur enseigne à fêter. Il a prêté à chanter le plein-chant et à ferrer les chevaux de main de maître. Il fait et raccommode aussi les bottes et les souliers, enseigne le hantise et la quinzaine, coupe les cors, soigne et met les vessicatoires au plus bas prix. Il donne des lavements et purge à un sous pièce ; enseigne en lègts les coiffures et autres danses et out en ville. Vend du gras et en détail la parfumerie dans toutes ses branches. Vend toutes sortes de papeteries, cire à dévotter, harengs salés, pain d'épices, broches à frotter, souleries de fil d'archet et autres confitures, racines ou diables jet de gode fous, pommes de terre, sossises et autres légumes.

Voilà déjà une belle liste de talents ou d'occupations. Cela prouve, n'est-il pas vrai ? suffir à un seul homme. Point du tout. Un post-scriptum, au bas de l'enseigne, contient encore ceci :

« J'enseigne la joggaphy et marchandise étranges tous les mercredis et vendredis. Dieu aidant, par moi, Isaac Macaire.

Les docteurs les plus renommés, Pic de la Mirandole ou l'Admirable Crichton, n'appréhendent jamais d'Isaac Macaire, barbier-chirurgien.

Ce juif possédait la science universelle.

COUSINS EN PAPIER INDECHIRABLE

Les fabricants de papier au Japon fabriquent depuis longtemps du papier indechirable, qui sert à confectionner des vêtements. Voici que ce papier commence à lutter avec le conchocou. En cousin rond en forme d'anneau, d'une largeur de 12 à 14 centimètres et d'un diamètre de 30 centimètres, par exemple, ne pèse que 30 à 45 grammes. Pour confectionner 6-3 cousins, les Japonais emploient plusieurs couches de papier l'une sur l'autre, sans que l'épaisseur totale dépasse cependant deux millimètres. Une fois remplis d'air, ces cousins résistent au poids de l'homme le plus lourd, même au piétinement des bottes ferrées.

LA PRODUCTION DES VINS

Pour 1898, la récolte des vins en France est évaluée à 32.282.000 hectolitres. Elle accuse une diminution de 68.000 hectolitres sur la récolte précédente.

Si l'on tient compte des 4 millions et demi produits par l'Algérie, des 300.000 hectolitres de la Corse, on doit évaluer la récolte totale à 37 millions 100.000 hectolitres.

Certaines régions départementales sont en progrès. Les autres sont en décroissance, notamment l'Hérault, qui a récolté 3.335.000 hect. de moins qu'en 1897, le Gard, où la diminution est de 1.240.000, et les Pyrénées-Orientales, où elle est de 1.042.000 hectolitres.

La richesse alcoolique moyenne est supérieure de 2 degrés à celle de l'année précédente.

Si l'on s'en tient aux prix obtenus par les récoltants, la valeur de la récolte de 1898 serait de 961.760.000 francs.

MES CISEAUX

Dans un grand restaurant de Paris, un Anglais attablé demande l'addition ; on lui apporte la « douloresse » et il lit :

« Couvert, 1 fr. 25. »

« Ah ! fait-il, ça était pas cher du tout. Et, gravement, il fouille l'argenterie dans sa poche.

Nos Dépêches

SERVICES TELEGRAPHIQUES A TELEPHONES DE PARIS.

Informations

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Il se sont entretenus des diverses questions qui figurent à l'ordre du jour des Chambres.

Le ministre de la guerre a fait connaître que l'école de Saint-Cyr sera représentée à la cérémonie du centenaire de l'école militaire d'infanterie de Paul I^{er}, qui aura lieu à Saint-Petersbourg dans les premiers jours du mois de janvier.

La députation de l'école de Saint-Cyr comprendra un officier supérieur, un capitaine et un élève de chaque promotion.

La délibération du conseil des ministres a été très courte. Le gouvernement a l'intention de demander à la Chambre de siéger demain pour la discussion de la proposition sur les cotrois de Paris.

Il est probable que la session ne sera pas close avant vendredi. Quant à la question du dossier secret, aucune demande n'a été faite par la cour de cassation.

Le bruit a couru au Sénat qu'on se propose de questionner le gouvernement sur les déclarations du président du conseil et du ministre de la guerre. Le président du conseil s'en tiendrait alors à ses déclarations d'hier.

LA FIN DE LA SESSION

Paris. — Etant donné le grand nombre de questions restant à l'ordre du jour qui doivent être discutées avant la séparation des Chambres, le président du conseil demandera très probablement à la Chambre de tenir séance demain mercredi.

Il est encore incertain que la session puisse être close samedi soir, veille de Noël.

DOUZIÈMES PROVISOIRES

Paris. — Le montant des deux douzièmes provisoires demandés par le gouvernement pour les mois de janvier et de février s'élève à 746 862.235 francs.

MOUVEMENT EN PRÉPARATION

Paris. — M. Laurenceau, ancien préfet du Nord, sera nommé trésorier-payeur général du Gard ; M. Génie, ancien préfet d'Alger, sera également appelé à un poste dans les finances.

Le mouvement diplomatique ne paraît pas avoir la fin de la semaine prochaine. On n'a pas encore reçu l'agrément du sultan à la nomination de M. Constant, comme ambassadeur de France à Constantinople. Cet agrément est attendu d'un jour à l'autre.

M. Poussin ne retournera pas à Rome. Il sera remplacé par M. Nisard. Le mouvement ne comportera pas d'autres nominations.

CRÉDIT MILITAIRE

Paris. — Le ministre de la guerre, pour assurer la continuation en 1899 du perfectionnement de notre matériel de guerre et pour obvier à tout retard qui serait de nature à compromettre les intérêts de la défense, vient de demander à la Chambre l'ouverture d'un crédit de 60 310 000 francs.

M. de Freycinet invite le gouvernement à faire voter ce projet en temps utile.

Les Modérés et M. Dupuy

Paris. — Le groupe des républicains progressistes a continué aujourd'hui la discussion qu'il avait commencée sur l'attitude qu'il devait prendre à l'égard du cabinet, à la suite des débats de vendredi.

Après un échange d'observations entre un grand nombre de ses membres, le groupe a examiné divers ordres du jour proposés par MM. du Pèrier de Larsan, Audinot, Lasserre, M. Le Myre de Villers a proposé l'ordre du jour pur et simple, mais finalement il s'est rallié, ainsi que M. Dulan, à celui proposé par M. Audinot et ainsi conçu : « L'union des républicains progressistes résout à suivre une politique d'union républicaine, à condition qu'elle soit loyalement pratiquée, passe à l'ordre du jour ».

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Une délégation composée de MM. Audinot, Arnard, Antoine Pèrier, Dulan et Lasserre a été chargée de la présenter au président du conseil.

Paris. — L'ordre du jour adopté par le groupe des républicains progressistes a été communiqué cet après-midi au président du conseil.

Des explications très cordiales ont été échangées desquelles il est résulté que le gouvernement est décidé à pratiquer une politique d'union entre tous les républicains, affirmée dans la déclaration ministérielle.

Nouvelles Parlementaires

COMMISSION DES DOUANES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 Décembre 1898

PRÉSIDENCE DE M. COCHERY

Au début de la séance, M. Fournière va déposer, en demandant l'urgence, la proposition de loi tendant à donner aux militaires de tous grades le droit de vote.

Voici le texte de la proposition que M. Fournière va déposer :

« Art. 1^{er} — Les dispositions législatives enlevant l'exercice de leurs droits politiques aux militaires en activité de service. »

La séance est ouverte à 2 h. 25.

La Chambre adopte 26 projets d'intérêt local.

La Chambre adopte également, après un débat, le projet de loi portant abrogation de la loi relative au régime de la convention du 4 juillet 1892 entre la France et l'Uruguay.

M. de Freycinet étant retenu au Sénat, M. Fournière ne déposera sa proposition qu'en fin de séance.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la proposition de M. Georges Berry tendant à déclarer jours fériés le lundi 26 décembre 1898 et le lundi 2 janvier 1899.

L'urgence est déclarée.

Les jours fériés supplémentaires

M. Isnard, rapporteur, combat la proposition que vient au contraire soutenir M. Georges Berry.

M. Isnard. — J'insiste sur ce fait que l'adoption de la proposition causerait un préjudice à un grand nombre d'ouvriers à la journée, qui perdrait ainsi une journée de travail.

M. Auzanet. — Je dépose une disposition additionnelle tendant à étendre le bénéfice de la loi aux ouvriers des manufactures de l'Etat payés à la journée.

On vote sur le passage à la discussion de l'article unique.

Il y a lieu à pointage.

Après pointage il est adopté par 222 voix contre 220.

Propositions diverses

Pendant le pointage M. Maguandé dépose un projet de résolution tendant à réserver tous les mardis une séance de nuit pour les interpellations. (Acclamations sur tous les bancs.)

L'urgence est repoussée à main levée et la proposition renvoyée à la commission du règlement.

M. Ernest Roche dépose un projet tendant à ouvrir un crédit de 100.000 fr. pour les victimes et familles des victimes de la catastrophe de la rue des Apennins.

M. Mirman demande que toutes victimes d'accident, depuis le vote de la loi, puissent bénéficier de la subvention que le Parlement vote.

M. Paul Desbrière demande le renvoi de la proposition à la commission du budget.

M. Mesurieux appuie le ministre.

La proposition est renvoyée à la commission du budget.

Après un court débat, en vote sur le fond de l'article unique de la proposition de M. Georges Berry. Il y a également lieu à pointage. Pour ne pas perdre de temps, la Chambre reprend le

Projet sur les vins

M. Jourde indique longuement les conclusions de la commission des douanes et s'élève contre le système de protection à outrance des vins. La meilleure protection, dit-il, c'est la liberté absolue des vins.

M. Pourquery de Boisserin propose la perception du droit de douane prévu au tarif minimum de 50 c. en plus du droit sur les boissons, sur toutes les falsifications plénières importées d'étranger.

M. Pourquery, avec ses collègues de la commission des douanes, s'élève contre la convention des articles 144 bis et 593, paragraphes 1 et 2 du tarif des douanes de 1892.

Enfin, la proposition de M. Georges Berry, après pointage, est repoussée par 242 voix contre 215.

M. Augé défend longuement un amendement sur les vins, puis comme il fait que la Chambre, on renvoie la discussion à demain.

M. Fournière dépose sa proposition de loi pour laquelle il demande l'urgence. Il lit l'exposé des motifs dans lesquels il rappelle les punitions infligées à des militaires pour avoir assisté à un banquet maçonnique.

L'orateur termine aux applaudissements de l'extrême-gauche.

M. Dupuy. — Je croyais que l'affaire Dreyfus avait fait assez de mal au pays, sans susciter une proposition que je considère comme funeste. L'armée est la sauvegarde de l'honneur et de l'indépendance du pays.

LE SÉNAT

Séance du 20 décembre 1898

PRÉSIDENCE DE M. LOUBET

La séance est ouverte à 3 h. 12.

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local.

M. de Lamarzelle. — Je demande à interpellier au sujet d'une école de tir à Sarzeau, dans le Morbihan.

D'accord avec le ministre de la guerre, cette interpellation sera discutée jeudi.

Le Sénat reprend la deuxième délibération du projet relatif à la répression de l'espionnage.

M. Clamageran. — Je prie le Sénat de substituer à la peine de mort proposée par la commission en cas de trahison celle des travaux forcés à perpétuité. Autrement, nous irons d'une façon rétrograde.

M. Clamageran. — La révolution a fait trois grandes choses.

Elle a fondé le suffrage universel, abolit l'esclavage, supprimé la peine de mort en matière politique.

Il y a un lien entre ces trois choses.

C'est nous, qui après avoir donné les exemples aux nations, venons aujourd'hui à rétrograder.

En Angleterre, en Allemagne, en Russie, on ne trouve pas la peine de mort en temps de paix et même en temps de guerre, car il est impossible de donner à l'armée toutes les garanties qu'il a dans les autres affaires. Il a le huis-clos qui lui enlève les garanties de la publicité.

M. de Chamillière. — Le huis-clos de la cour de cassation !

M. Le Provost de Launay. — Il faudrait jeter les traités sur la place publique.

M. Clamageran. — On abuse du huis-clos et on enlève ainsi les garanties essentielles à l'accusé. On lui enlève une autre chose, le refus de communiquer les pièces à la défense.

On n'a jamais pu définir de façon précise le crime de trahison. Le gouvernement pourrait préférer de cette loi pour commettre des abus.

M. Le Provost de Launay. — C'est ce qu'a fait le comité de Salut Public.

M. Clamageran. — Personne n'a intérêt à ce que ce paraisse abus de procédure. Ce qui est la preuve est difficile à établir.

M. Clamageran. — Je ne suis pas sans inquiétude sur un point qui a bouleversé l'Autriche et qui jette le trouble en Algérie.

Si ce parti était au pouvoir, nous verrions des hécatombes en quelques semaines. (Applaudissements à droite.)

Il ne s'agit pas sans espoir, car le gouvernement n'a pris contre eux que des mesures tardives et insignifiantes.

Une dernière considération.

La plupart de ces procès de trahison se poursuivent presque tous dans des conditions d'agitation.

Il y a en effet des cas de trahison non vénales, Charlet par exemple.

M. de Chamillière. — Il fallait à visage découvert.

M. Delhaye Jancia. — Il avait l'étranger derrière lui.

M. Clamageran. — Il en résulte que sur deux procès de trahison qui avaient un caractère politique dans le dernier qui a eu lieu en a été plus violent contre le condamné que contre Bazaine qui avait livré 100.000 hommes à l'ennemi. Quand les passions sont ainsi soulevées, on les retrouve sur tous les points du territoire, et d'ailleurs la cour de cassation n'a pas le droit de dessiner un tribunal pour cause de suspicion légitime. Toutes ces raisons montrent combien est difficile la situation faite à l'accusé et combien des juges plus intelligents sont exposés à se tromper.

C'est pourquoi les autres nations n'admettent pas la peine de mort. C'est pourquoi je la repousse. J'espère que le Sénat ne fera pas le pas en arrière qu'on lui propose d'accomplir. (Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.)

M. Morellet, rapporteur, maintient le texte de l'amendement.

M. Le Provost de Launay combat vivement la théorie de M. Clamageran.

Après une réplique de M. Messervin, M. Le Provost de Launay déclare que le gouvernement accepte le texte de la commission.

M. de Freycinet donne des explications au point de vue technique.

Les amendements déposés par MM. Messervin et Clamageran sont repoussés.

Le texte de la commission qui punit de mort en temps de paix les fonctionnaires coupables de trahison et de la peine des

travaux forcés à perpétuité le coupable qui n'est pas fonctionnaire, est adopté par 200 voix contre 12.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée à jeudi.

La séance est levée à 6 heures 20.

APRÈS LA SÉANCE

Jusqu'au dernier moment on a attendu au Sénat un incident.

On disait que M. Barbey, au nom du groupe des républicains, demanderait au gouvernement de préciser le sens des déclarations faites hier à la Chambre.

Il est possible que la proposition Fournière, en retournant le président du conseil au Palais-Bourbon, ait été la seule cause de l'ajournement de la question.

On faisait prévoir que cette question serait portée à la tribune du Sénat avant les vacances.

Les Déclarations Ministerielles ET LA PRESSE

Du Voltaire :

Si nous reconnaissons la difficulté du problème, nous n'en disons pas moins que ce problème n'est pas insoluble. Nous sommes persuadés qu'avec un peu de bon sens on finira par s'entendre, c'est-à-dire par calmer à la fois les appréhensions de M. de Freycinet et les scrupules de la cour de cassation, qui ne saurait admettre qu'une pièce accusatrice reste absolument inconnue à la défense.

Du Radical :

La lutte n'est pas finie. Nous ne sommes pas las de combattre et notre cause est toujours la bonne cause.

Les journaux antirevisionnistes se félicitent des interpellations d'hier, qui ont eu l'immense avantage de remettre les choses au point, en montrant que le dossier secret qu'on a essayé de nier, qu'on a qualifié de mythe, de tissu de papiers, existe bien, qu'il contient bien des documents qui intéressent la défense nationale et qui ne pourraient être publiés sans compromettre la sécurité de l'Etat.

Ainsi donc la question du dossier secret est définitivement tranchée par les déclarations si nettes, si précises, si fermes de M. de Freycinet.

L'Éclair dit :

La cour de cassation peut, désormais, à son aise, décider que les intérêts qu'elle sert sont au-dessus de ceux de la patrie. Elle ne trouvera pas un Français pour le croire.

L'Echo de Paris s'exprime ainsi :

La situation est parfaitement nette et se trouve singulièrement délicate pour la cour de cassation.

Elle veut examiner le dossier secret, mais, jusqu'ici, elle n'a pas offert au pouvoir exécutif, seul responsable de la sécurité de l'Etat, les garanties voulues.

Cependant son enquête sera toujours satisfaisante et ne pourra être acceptée par personne, si elle n'est pas complète.

Le Petit Journal constate qu'il n'y a pas cent voix à la Chambre pour ordonner la communication du dossier sans précaution à la chambre criminelle.

La Libre Parole dit :

Et maintenant, que vont faire les criminels de la cour de cassation ?

Si leur reste une lueur d'intelligence, ils reconnaîtreont que la parole est perdue pour eux.

La vérité triomphe. C'est dire que leur rôle est fini.

De l'Intransigeant :

Le dossier secret existe. Donc Dreyfus est coupable. Nous n'avons jamais dit autre chose.

De l'Autorité :

Nous sommes satisfaits dans le dilemme suivant :

Si le dossier secret n'est pas communiqué, la révision manquera de base. La cour de cassation statuera sur la question sans les éléments indispensables. Dans ce cas, quel que soit le résultat, que Dreyfus soit acquitté ou condamné à mort, nous ne serons pas satisfaits, tout continuera d'être contesté.

Si le dossier est communiqué, la sécurité nationale est compromise ; nous risquons d'être entraînés aux plus honteuses exactions ou de subir la plus formidabile agression internationale.

Voilà entre quelles extrémités nous nous débattons, dans quel gâchis inextricable nous sommes plongés.

De l'Œuvre :

Et maintenant, que la cour de cassation écoute les messages des dreyfusards de marque, qu'elle continue à laisser égarer par les moyens insidieux l'affaire Dreyfus.

Et, à supposer qu'elle prenne pour un prétexte qui la dispense de s'expliquer par des secrets l'impossibilité d'assurer qu'il n'y aura pas communiqué à la défense, peu nous importe ! Quand elle aura jugé, le pays la jugera.

France et Angleterre

La mission Marchand

Le Caire. — Le commandant Marchand et sa troupe est à l'avalanche le 11 courant, à huit heures et demi du matin.

Les drapeaux anglais et égyptien ont pris la place du drapeau français sur le fort, qui a été occupé par les troupes égyptiennes.

Le commandant Marchand est parti pour la rivière Sobat.

L'AFFAIRE DREYFUS

L'ENQUÊTE

Paris. — La chambre criminelle de la cour de cassation a entendu cet après-midi M. Guérin, ancien garde des sceaux, et M. Forsinetti, ancien directeur de la maison d'arrêt du Cherche-Midi pendant la détention de Dreyfus.

La Chambre criminelle fera connaître la semaine prochaine sa réponse à la lettre du commandant Esterhazy demandant à être entendu.

LEUR AUBAIE

De M. Sigismond Laoreix dans le Radical :

Est-ce que la cause de la justice et de la vérité n'a pas conquis déjà beaucoup d'adhérents parmi la foule ? Est-ce que, à la Chambre même, il n'y a pas maintenant 80 voix qui osent parler au nom de la justice et de la vérité, alors que naguère jaurais vu Fournière et ses collègues seuls ? La lutte n'est pas finie, voilà tout, mais nous ne sommes pas lassés de combattre.

SARRIEN CONTRE BRISSON

Paris. — On s'entretient beaucoup dans les couloirs du vote émis par M. Sarrien, en contradiction avec le discours de M. Brisson.

M. Sarrien, en effet, a voté l'ordre du jour de confiance contre lequel s'est prononcé M. Brisson, ce qui semblerait indiquer qu'il a sur le dossier secret un sentiment contraire à celui de son chef.

L'attitude de M. Sarrien est vivement commentée.

LE COMMANDANT ESTERHAZY

Le commandant Esterhazy a demandé à son éditeur à Paris, M. Fayard, de ne faire paraître le deuxième volume des « Bessies de l'affaire Dreyfus » qu'au cas où la cour de cassation ne répondrait pas à la demande qu'il lui a adressée.

Si la cour de cassation, dit-il, refuse de m'entendre, je n'aurais plus aucune réserve à observer et je confierais au public ce que je sais, sans m'inquiéter si ces révélations gênent quelque peu certaines personnalités.

UN REPAS EN PLUS DANS L'AFFAIRE

Paris. — On assure hier, dans les couloirs du Palais, que Victor Dérion, l'ex agent de la sûreté générale inculpé dans l'affaire d'espionnage dont nous avons parlé, avait demandé à être entendu par la cour de cassation.

Ce personnage aurait, paraît-il, des révélations à faire au sujet de l'affaire Dreyfus.

C'est une rumeur tout indiquée pour le syndicat.

LEURS MESSAGES

Le Handelsblatt d'Amsterdam publiait ces jours derniers une interview du commandant Esterhazy, au cours de laquelle ce dernier — d'après l'auteur de l'article — aurait avoué être l'auteur du bordereau.

Esterhazy n'a dit rien de pareil, ainsi que le prouve la rectification suivante, insérée depuis dans le Handelsblatt :

Le commandant Esterhazy nous prie de déclarer qu'il n'a, dans son entrevue avec notre reporter, pas dit un seul mot de bordereau, ni de la personnalité qui a écrit ce document.

De l'entrevue que notre rédacteur avait eu avec M. Esterhazy, il avait eu l'impression que celui-ci s'était exprimé dans le sens indiqué dans son article ; mais il est bien possible que dans une conversation rapide, tenue en langue étrangère, il y ait eu des questions qui aient été mal comprises par le commandant Esterhazy.

Tous les journaux du globe ont publié la fautive nouvelle, et presque aucun ne publiera la rectification.

Tel est le cas, notamment, du Temps, qui se vante cependant d'être une

France et Angleterre

La mission Marchand

Le Caire. — Le commandant Marchand et sa troupe est à l'avalanche le 11 courant, à huit heures et demi du matin.

Les drapeaux anglais et égyptien ont pris la place du drapeau français sur le fort, qui a été occupé par les troupes égyptiennes.

Le commandant Marchand est parti pour la rivière Sobat.

Un discours de lord Salisbury

Reading. — Lord Salisbury, secrétaire d'Etat aux colonies, a prononcé à Reading un discours dans lequel, parlant notamment de la question d'Egypte, il a déclaré :

« Ce qui a fait le succès de l'Angleterre dans cette question, c'est l'unité dans le cabinet et dans le pays. Si cette unité n'avait existé autrefois, le chemin de fer de l'Ouganda serait déjà terminé, il n'y aurait pas eu de troubles en Ouganda, nous aurions avancé les Français à Fashoda, il n'y aurait pas eu de difficultés entre la France et l'Angleterre, et si ces difficultés avaient conduit à une guerre, on aurait pu faire remonter l'origine de la guerre au retard dans la construction du chemin de l'Ouganda, c'est-à-dire au manque d'unité du cabinet. »

Les journaux anglais

London. — Le Daily News constate, au sujet du départ de Marchand, que la France a tenu ses engagements.

London. — Le Times a proposé de l'évacuation de Fashoda dit que cet incident est terminé et proteste de nouveau contre l'assertion qu'une amnistie aurait été infligée de ce fait à la France.

« Admettons que la France a été Fashoda d'une manière honorable pour les deux nations, l'appartient aux deux citoyens et aux hommes présents de chaque pays de s'efforcer de dissiper l'irritation temporaire causée par cette querelle et de rétablir sur la base d'un respect mutuel les bonnes relations normales des deux grandes puissances occidentales. »

Le langage de M. Chamberlain et les commentaires de certains journaux anglais montrent le désir de faire revivre les bonnes relations entre les deux pays.

EN ALGERIE

L'élection Thompson

Bône. — Les membres de la commission d'enquête sur l'élection Thompson sont arrivés à Bône.

Ils commenceront leurs opérations cet après-midi.

Départ de Max Régis

Alger. — M. Max Régis s'est embarqué cet après-midi sur le transatlantique Général Chanzy.

Le conseil municipal s'est réuni au port ainsi que M. Broussat, président du conseil général. Un millier de personnes étaient sur le quai du boulevard.

Lorsque le paquebot a levé l'ancre le drapeau de la mairie a saisi trois fois M. Max Régis qui se tenait à l'arrière du bateau et qui a dépendu par des saluts aux acclamations de ses amis.

Il n'est resté aucun incident.

Les émeutes de la résidence

Alger. — Malgré le départ de M. Martin, le journal le 1^{er} août a affirmé l'authenticité de la dépêche du journal la Paix et le 1^{er} août de la traduire en cœur d'articles à l'ère.

Cette dépêche vient M. Leterrière et paraît d'étranger à donner.

Aux manifestations

Constantine. — La colonne de manifestants commandée par le colonel Misan est arrivée hier à Biskra.

Elle a été reçue chaleureusement par la population.

La troupe était en bonne santé.

L'ACCIDENT DE LA RUE DES APENNINS

Paris. — On a découvert ce matin dans les débris de l'éclatement de la rue des Apennins, le corps d'un ouvrier nommé Moreau horriblement mutilé.

L'état des blessures qui sont soignées à l'hôpital Bichat est plutôt satisfaisant.

Une souscription

M. Henri Rochefort, 500 fr. ; l'Intransigeant, 500 fr. ; Paul Déroulède, au nom de la Ligue des Patriotes, 1.000 fr. ; Edouard Drumont, 300 fr. ; le 1^{er} août, 200 fr. ; le 2^{er} août, 200 fr. ; le 3^{er} août, 200 fr. ; le 4^{er} août, 200 fr. ; le 5^{er} août, 200 fr. ; le 6^{er} août, 200 fr. ; le 7^{er} août, 200 fr. ; le 8^{er} août, 200 fr. ; le 9^{er} août, 200 fr. ; le 10^{er} août, 200 fr. ; le 11^{er} août, 200 fr. ; le 12^{er} août, 200 fr. ; le 13^{er} août, 200 fr. ; le 14^{er} août, 200 fr. ; le 15^{er} août, 200 fr. ; le 16^{er} août, 200 fr. ; le 17^{er} août, 200 fr. ; le 18^{er} août, 200 fr. ; le 19^{er} août, 200 fr. ; le 20^{er} août, 200 fr. ; le 21^{er} août, 200 fr. ; le 22^{er} août, 200 fr. ; le 23^{er} août, 200 fr. ; le 24^{er} août, 200 fr. ; le 25^{er} août, 200 fr. ; le 26^{er} août, 200 fr. ; le 27^{er} août, 200 fr. ; le 28^{er} août, 200 fr. ; le 29^{er} août, 200 fr. ; le 30^{er} août, 200 fr. ; le 31^{er} août, 200 fr. ; le 1^{er} septembre, 200 fr. ; le 2^{er} septembre, 200 fr. ; le 3^{er} septembre, 200 fr. ; le 4^{er} septembre, 200 fr. ; le 5^{er} septembre, 200 fr. ; le 6^{er} septembre, 200 fr. ; le 7^{er} septembre, 200 fr. ; le 8^{er} septembre, 200 fr. ; le 9^{er} septembre, 200 fr. ; le 10^{er} septembre, 200 fr. ; le 11^{er} septembre, 200 fr. ; le 12^{er} septembre, 200 fr. ; le 13^{er} septembre, 200 fr. ; le 14^{er} septembre, 200 fr. ; le 15^{er} septembre, 200 fr. ; le 16^{er} septembre, 200 fr. ; le 17^{er} septembre, 200 fr. ; le 18^{er} septembre, 200 fr. ; le 19^{er} septembre, 200 fr. ; le 20^{er} septembre, 200 fr. ; le 21^{er} septembre, 200 fr. ; le 22^{er} septembre, 200 fr. ; le 23^{er} septembre, 200 fr. ; le 24^{er} septembre, 200 fr. ; le 25^{er} septembre, 200 fr. ; le 26^{er} septembre, 200 fr. ; le 27^{er} septembre, 200 fr. ; le 28^{er} septembre, 200 fr. ; le 29^{er} septembre, 200 fr. ; le 30^{er} septembre, 200 fr. ; le 1^{er} octobre, 200 fr. ; le 2^{er} octobre, 200 fr. ; le 3^{er} octobre, 200 fr. ; le 4^{er} octobre, 200 fr. ; le 5^{er} octobre, 200 fr. ; le 6^{er} octobre, 200 fr. ; le 7^{er} octobre, 200 fr. ; le 8^{er} octobre, 200 fr. ; le 9^{er} octobre, 200 fr. ; le 10^{er} octobre, 200 fr. ; le 11^{er} octobre, 200 fr. ; le 12^{er} octobre, 200 fr. ; le 13^{er} octobre, 200 fr. ; le 14^{er} octobre, 200 fr. ; le 15^{er} octobre, 200 fr. ; le 16^{er} octobre, 200 fr. ; le 17^{er} octobre, 200 fr. ; le 18^{er} octobre, 200 fr. ; le 19^{er} octobre, 200 fr. ; le 20^{er} octobre, 200 fr. ; le 21^{er} octobre, 200 fr. ; le 22^{er} octobre, 200 fr. ; le 23^{er} octobre, 200 fr. ; le 24^{er} octobre, 200 fr. ; le 25^{er} octobre, 200 fr. ; le 26^{er} octobre, 200 fr. ; le 27^{er} octobre, 200 fr. ; le 28^{er} octobre, 200 fr. ; le 29^{er} octobre, 200 fr. ; le 30^{er} octobre, 200 fr. ; le 31^{er} octobre, 200 fr. ; le 1^{er} novembre, 200 fr. ; le 2^{er} novembre, 200 fr. ; le 3^{er} novembre, 200 fr. ; le 4^{er} novembre, 200 fr. ; le 5^{er} novembre, 200 fr. ; le 6^{er} novembre, 200 fr. ; le 7^{er} novembre, 200 fr. ; le 8^{er} novembre, 200 fr. ; le 9^{er} novembre, 200 fr. ; le 10^{er} novembre, 200 fr. ; le 11^{er} novembre, 200 fr. ; le 12^{er} novembre, 200 fr. ; le 13^{er} novembre, 200 fr. ; le 14^{er} novembre, 200 fr. ; le 15^{er} novembre, 200 fr. ; le 16^{er} novembre, 200 fr. ; le 17^{er} novembre, 200 fr. ; le 18^{er} novembre, 200 fr. ; le 19^{er} novembre, 200 fr. ; le 20^{er} novembre, 200 fr. ; le 21^{er} novembre, 200 fr. ; le 22^{er} novembre, 200 fr. ; le 23^{er} novembre, 200 fr. ; le 24^{er} novembre, 200 fr. ; le 25^{er} novembre, 200 fr. ; le 26^{er} novembre, 200 fr. ; le 27^{er} novembre, 200 fr. ; le 28^{er} novembre, 200 fr. ; le 29^{er} novembre, 200 fr. ; le 30^{er} novembre, 200 fr. ; le 1^{er} décembre, 200 fr. ; le 2^{er} décembre, 200 fr. ; le 3^{er} décembre, 200 fr. ; le 4^{er} décembre, 200 fr. ; le 5^{er} décembre, 200 fr. ; le 6^{er} décembre, 200 fr. ; le 7^{er} décembre, 200 fr. ; le 8^{er} décembre, 200 fr. ; le 9^{er} décembre, 200 fr. ; le 10^{er} décembre, 200 fr. ; le 11^{er} décembre, 200 fr. ; le 12^{er} décembre, 200 fr. ; le 13^{er} décembre, 200 fr. ; le 14^{er} décembre, 200 fr. ; le 15^{er} décembre, 200 fr. ; le 16^{er} décembre, 200 fr. ; le 17^{er} décembre, 200 fr. ; le 18^{er} décembre, 200 fr. ; le 19^{er} décembre, 200 fr. ; le 20^{er} décembre, 200 fr. ; le 21^{er} décembre, 200 fr. ; le 22^{er} décembre, 200 fr. ; le 23^{er} décembre, 200 fr. ; le 24^{er} décembre, 200 fr. ; le 25^{er} décembre, 200 fr. ; le 26^{er} décembre, 200 fr. ; le 27^{er} décembre, 200 fr. ; le 28^{er} décembre, 200 fr. ; le 29^{er} décembre, 200 fr. ; le 30^{er} décembre, 200 fr. ; le 31^{er} décembre, 200 fr. ; le 1^{er} janvier, 200 fr. ; le 2^{er} janvier, 200 fr. ; le 3^{er} janvier, 200 fr. ; le 4^{er} janvier, 200 fr. ; le 5^{er} janvier, 200 fr. ; le 6^{er} janvier, 200 fr. ; le 7^{er} janvier, 200 fr. ; le 8^{er} janvier, 200 fr. ; le 9^{er} janvier, 200 fr. ; le 10^{er} janvier, 200 fr. ; le 11^{er} janvier, 200 fr. ; le 12^{er} janvier, 200 fr. ; le 13^{er} janvier, 200 fr. ; le 14^{er} janvier, 200 fr. ; le 15^{er} janvier, 200 fr. ; le 16^{er} janvier, 200 fr. ; le 17^{er} janvier, 200 fr. ; le 18^{er} janvier, 200 fr. ; le 19^{er} janvier, 200 fr. ; le 20^{er} janvier, 200 fr. ; le 21^{er} janvier, 200 fr. ; le 22^{er} janvier, 200 fr. ; le 23^{er} janvier, 200 fr. ; le 24^{er} janvier, 200 fr. ; le 25^{er} janvier, 200 fr. ; le 26^{er} janvier, 200 fr. ; le 27^{er} janvier, 200 fr. ; le 28^{er} janvier, 200 fr. ; le 29^{er} janvier, 200 fr. ; le 30^{er} janvier, 200 fr. ; le 31^{er} janvier, 200 fr. ; le 1^{er} février, 200 fr. ; le 2^{er} février, 200 fr. ; le 3^{er} février, 200 fr. ; le 4^{er} février, 200 fr. ; le 5^{er} février, 200 fr. ; le 6^{er} février, 200 fr. ; le 7^{er} février, 200 fr. ; le 8^{er} février, 200 fr. ; le 9^{er} février, 200 fr. ; le 10^{er} février, 200 fr. ; le 11^{er} février, 200 fr. ; le 12^{er} février, 200 fr. ; le 13^{er} février, 200 fr. ; le 14^{er} février, 200 fr. ; le 15^{er} février, 200 fr. ; le 16^{er} février, 200 fr. ; le 17^{er} février, 200 fr. ; le 18^{er} février, 200 fr. ; le 19^{er} février, 200 fr. ; le 20^{er} février, 200 fr. ; le 21^{er} février, 200 fr. ; le 22^{er} février, 200 fr. ; le 23^{er} février, 200 fr. ; le 24^{er} février, 200 fr. ; le 25^{er} février, 200 fr. ; le 26^{er} février, 200 fr. ; le 27^{er} février, 200 fr. ; le 28^{er} février, 200 fr. ; le 29^{er} février, 200 fr. ; le 30^{er} février, 200 fr. ; le 1^{er} mars, 200 fr. ; le 2^{er} mars, 200 fr. ; le 3^{er} mars, 200 fr. ; le 4^{er} mars, 200 fr. ; le 5^{er} mars, 200 fr. ; le 6^{er} mars, 200 fr. ; le 7^{er} mars, 200 fr. ; le 8^{er} mars, 200 fr. ; le 9^{er} mars, 200 fr. ; le 10^{er} mars, 200 fr. ; le 11^{er} mars, 200 fr. ; le 12^{er} mars, 200 fr. ; le 13^{er} mars, 200 fr. ; le 14^{er} mars, 200 fr. ; le 15^{er} mars, 200 fr. ; le 16^{er} mars, 200 fr. ; le 17^{er} mars, 200 fr. ;

SI VOS CHEVEUX TOMBENT
Faites usage du **Pétrole HAÏN**
Racon : 40.95 francs contre mandat.
Pharmacie : **Paroissien**, 11, rue de la République,
Lyon, F. VIBERT, Concessionnaire général.

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

17^e Tirage: 28 Décembre 1898

GROS LOT

100.000 fr.

PRIX DU BON : 20 fr.

Ce Tirage comprend :

1 lot de	100.000 fr.
1 lot de	10.000 fr.
2 lots de	5.000 fr.
5 lots de	4.000 fr.
150 lots de	100 fr.

EN VENTE
Agence FOURNIER, 14, rue Confort
LYON

LA JUSTICE SOCIALE

Hédomadaire
DIRECTEUR : L'ABBÉ NAUDET

UN AN 6 francs
ADMINISTRATION : 148, Rue de Bercy, PARIS
SIX MOIS 3 fr. 50

LA JUSTICE SOCIALE

EST UN JOURNAL
Nonement républicain — au point de vue politique. Nettement démocratique — au point de vue social, qui traite toutes les grandes questions du jour.

SES RÉDACTEURS

Ont pour principes de dire loyalement la vérité sur les hommes et les choses. Rigoureusement orthodoxes en tout ce qui concerne la foi, ils tiennent le droit à la liberté dans les matières qui n'appartiennent ni au dogme ni à la morale, ni à la discipline de l'Eglise, et font une guerre sans merci aux préjugés de toute nature que l'on trouve aussi bien chez les catholiques que chez leurs adversaires. C'est pourquoi ils espèrent que tous les esprits larges, ouverts, généreux, voudront les soutenir et les aider dans leur œuvre.

DÉCLARATION

Mise en tête de tous les numéros de la Justice sociale.
Le directeur et les rédacteurs de la Justice sociale déclarent soumettre humblement toutes les assertions, théories ou doctrines exposées ou professées dans leur journal au jugement et à la sanction de la sainte Eglise catholique et du siège apostolique de Pierre. Ils réprouvent, condamnent, effacent par avance tout ce que cette autorité y trouverait à reprocher. Ils déclarent, à l'avance, à réprimer, à proscrire, à faire dire que nous n'hésitions jamais à sacrifier nos opinions personnelles et ce que l'infirmité de l'esprit humain nous aurait fait croire bon, juste et vrai, à l'enseignement intégral et aux décisions infaillibles du Vicaire de Jésus-Christ.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je souscris
Démourent à
Par département de
Déclare m'abonner à la Justice Sociale pour (1)
Ci-joint le prix (2)
Mandé :

NOTA. — Si on le préfère, l'administration fera toucher les abonnements à domicile par une quittance postale de 6 fr. plus 0.50 c. pour frais de recouvrement. Il suffit d'écrire sur ce bulletin : faire recouvrer à domicile.

(1) Un an, 6 francs. — 6 mois, 3 francs 50.
(2) Mandat ou timbre-poste.

PIANOS D'OCCASION
CH. CHAGNY, 60, av. de Noailles
(Près le cours Morand)
Grand, Pianos, etc. — Garantie sur tous les instruments.
VENTE, LOCATION, ÉCHANGES & RÉPARATIONS.
Maison recommandée à nos Lecteurs.

NOUVEAU PROCÉDÉ POUR LA DORURE

de toutes nuances

employée au pinceau, sechant instantanément sur tous les métaux.
Cette dorure est supérieure à toutes celles connues à ce jour : elle peut être appliquée par qui que ce soit, sans danger et sans apprentissage. Elle est à la portée de toutes les bourses.

Pour la modeste somme de 1 fr. 95 par mandat-poste ou en timbres français, adressée à
M. V. BRADA
peintre-plâtrier à Chazola, par Dorian (Ain)
on recevra, par retour du courrier, 25 plaques de Dorure, deux tons, avec un pinceau et la manière de s'en servir.
France de port et d'emballage.

AU BON SOLDEUR

12, rue Masenod, Lyon

Vêtements p. hommes — mesure à prix réduits. — Nota : s'agit des bons du Crédit Lyonnais.

On Offre 10 %

avec garanties, à personne qui prêtait 2.000 fr. pour l'exploitation d'un brevet. M. J. M. P. R. Lyon-Bellecour.

On demande

à acheter d'occasion
un Coffre-Fort incombustible

S'adresser chez M. Riverson aîné, 76, rue Trévise, Lyon.

GENÈVE

Hôtel du Mont-Blanc
Rue du Rhône, M^{re} Vve GRAS
MOYNET, recommandée au cierge
eaux familles.

EN VENTE A LYON

chez Mme Evrard, mar
chande de journaux, rue Tho
massin et dans les kiosques :

L'Antiquaire Marseillais

Journal Hebdomadaire

JEUNE HOMME institut, 30
ans, marié, père de famille,
demande emploi régulier ou
garde-chasse, bonnes référen
ces. S'adresser au bureau du
journal sous le n° 657 B F.

GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT

ORANDE
BAISSE
DE PRIX
LYON
Rue de Commerce
Médicaments frais. Détail au prix du gros.
CONSULTAT. GRATUITS de D^r Barier.

NÉMOGÈNE PERROTON dans l'Anémie
SES EFFETS MERVEILLEUX

Cette CONFITURE est aussi surprenante par la rapidité de ses résultats que par ses résolutions mêmes. Dès le début des repas, elle se mélange aux aliments, et agit de suite comme *Tonique et Excitant*. L'Anémique, si longtemps dégoûté de tout, prend immédiatement faim. Son estomac retrouve sa puissance digestive. Plus de renvois, plus de gaz, plus de poids sur l'estomac, plus de congestions ! Les digestions autrefois si douloureuses, et pénibles, si lentes, se font normalement. Le malade ne s'en aperçoit même pas. Ce qui achève de le convaincre, c'est qu'à la diarrhée et à la constipation qui alternaient chez lui avec tous leurs maux respectifs, succèdent des selles régulières, signes d'une digestion meilleure. L'insomnie, les cauchemars pénibles sont remplacés par un sommeil réparateur. Il est évident que de tels résultats amènent rapidement leurs conséquences : Accroissement des forces, teint frais remplaçant les pâles couleurs ou le teint jaune verdâtre, vigueur nouvelle et durable, c'est-à-dire gaieté et bonne santé !

Dépôt Général : Pharmacie PERROTON, 11, r. Quatre-Chapeaux, et 15, r. Ferrandière, Lyon

Cette CONFITURE se trouve toujours fraîchement préparée (ce qui a une importance capitale) pour échantillon, en résultat merveilleux, au Dépôt général : Pharmacie PERROTON, 11, rue Quatre-Chapeaux, et 15, rue Ferrandière.

Le POT : 4 fr. — Franco : 4 fr. 30

Dépôt de Traitement antinevralgique Leventhal n° 4° 60

PIANOS Occasions Exceptionnelles
TOUS GARANTIS

1 Pleyel à queue 2 Pleyel grands obliques 1 Grand piano oblique
1 Elké. — 1 Gaveau 1 Focké. — 1 Rinaldi 4 Aurand-Wirth
1 Orgue américain 1 Pianista 1 Violon ancien

GRANDS CHOIX DE PIANOS NEUFS DIVERS AU PRIX DE FABRIQUE

MANUFACTURE AURAND-WIRTH & Co
(Entreposés), 48, Rue de la République, LYON

LE PAYS DU SOLEIL
C'est le RAVISSANT PAYSAGE
QUI S'ÉTEND DE
SAINT-RAPHAEL A MENTON

A. KARL
dans ses numéros 44, 45, 46, 47 de
FRANCE-ALBUM
à reproduit de la façon la plus artistique
les sites pittoresques de ce beau pays
en trois charmants Albums.
PRIX des N° 44 et 45 : 50 centimes
Franco : 65 cent. par Album
PRIX de l'Album 46-47 : 4 francs
Franco : 4 fr. 15

CANNES GRASSE ANTIBES
JUAN-LES-PINS NICE MONACO MENTON

De NICE à Puget Théniers et à Digne
De NICE à Grasse Draguignan et Meyrargues

AGENCE FOURNIER
Lyon — 14, Rue Confort, 14 — Lyon

IL A ÉTÉ PERDU samedi
7 heures du matin, un porte
monnaie contenant une quan
tité de francs dans le par
cours de la rue Thomassin à
la montée du Chemin Neuf.
Prière de le rapporter chez
Mme Françoise, marchande de
journaux, rue de la Bombarde,
n° 10.

ON HERBORISTE

exerçant depuis 30 ans à sa suite
l'expérience de guérir au moyen
de simples les maladies répu
tées incurables de l'estomac, du
foie, des reins, de la vessie,
ainsi que les dérègles du sang.
M. SIMON, herboriste à Chau
mont (H.-M.), envoie sa mé
thode de guérison contre 1 fr. 50
en timbre-poste.

AVIS IMPORTANT

8 accablés de lettres par an
d'un professeur de l'Univer
sité de Paris, auteur d'une
méthode rapide et sûre pour la
version latine. Écrire A. V.,
bureau du journal.

Toile Souveraine

JULIE GIRARDOT
J. DAMON, Pharmacien
50 ans de succès
contre Douleurs
Plaies & Blessures

TOILE SOVERAINE
MARQUE DÉPOSÉE
des Contrefaçons
Seul sur la toile
le timbre de la Toile
Souveraine est obligatoire.

Fabrique : Avenue du Bonheur, 6, n° 1
— LYON —

GROS ET DÉTAIL
Dépôt à Lyon : Pharmacie du
Serpent, 32, rue Lanterne, et
à la Pharm. cours Morand, 40.
Prix : 6 fr. le mètre
Envoi contre mandat-poste au
nom de Julie Girardot.

ON ACHETAIT

La jouissance de petite mai
son dans la zone franche (Sa
voie, Haute-Savoie ou Ain).
S'adresser à M. GAYAND,
ancien notaire, rue de la Cha
rité, 46, Lyon.

A VENDRE

très pressé
FONDS DE
SELLERIE & BOUILLERIE
de premier ordre
dans ville industrielle de la
Loire. A enlever avec peu
comptant et facilités de paie
ment.
S'adresser bureau du journal,
n° 2450.

AUX 4 BLASONS

MALAVAL
Breveté en 1900 par le
Lyon, passage de l'Hotel-Rue, 24, Lyon

Timbres de porcelaine, Cachets,
Armoiries, Articles pour des
saler la propreté. Plaque pour
pochettes, Plaque d'enseignes

PIANOS, ORGUES
ET LUTHERIE
Instruments neufs et d'occasion
MON LEJEUNE
LYON — 50, rue de la Charité, 50 — LYON

Violons, Violoncelles, Mandolines, Last^{re} de Cuivre
CORDES ET ACCESSOIRES
VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGE
Grande facilité de Paiement
Vente à 30 mois de crédit avec faculté de remboursement
Article Mandoline Kapellmeister à mécanique
reclame Mandoline Kapellmeister très bon instrument 12 fr 50
LA MAISON ENTRETIENT GRATUITEMENT SES PIANOS EN LOCATION

Nous recommandons spécialement
La Magasin de Chaussures

A L'ESPÉRANCE
Le mieux assorti et vendant le meilleur marché
ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE
Dépositaire des premières Manufactures de France
24, Rue Victor-Hugo, 24

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR
4, rue du Peyrat, Lyon
Maison recommandée aux Familles

ÉTRENNES UTILES

Tableaux d'Occasion
Maison CUYOT, 4, r. St-Dominique, Lyon

VENDANT A PRIX RÉDUITS ET LE MEILLEUR MARCHÉ
Les articles qui ne conviennent pas seront remplacés
après 48 heures de la vente
ENVOI GRATUIT DU CATALOGUE

BOITES pour la PEINTURE A L'HUILE, garnies ou
non garnies, de 8 fr. 50 à 40 francs.
Choix des Artistes français et anglais

BOITES pour l'AQUARELLE de Bourgeois aîné.
depuis 0 fr. 75 jusqu'à 35 francs la boîte

BOITES pour la PEINTURE SUR PORCELAINE de
A. Lacroix, en boîtes garnies ou non garnies,
de 10 francs à 45 francs la boîte.

CHEVALETS d'atelier français et anglais et Chevalets
de table et fantaisie.

SIÈGES DE CAMPAGNE, SACS DE VOYAGE, ETC.
ET TOUTS ARTICLES POUR ARTISTES

Polices remboursables à 100%
Contient 5 fr. au comptant
à 10 fr. à terme, payable en 60 mois

Par le versement de 1 fr. par mois
pendant 60 mois, on se constitue un
capital de 600 fr. dont le rembour
sement par fractions successives de
100 fr. est assuré en 60 fractions de
10 fr. par mois au cours de la vie.
C'est un placement sûr et sûr.
qu'il est versé de
fin de mois pendant 60
mois.

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
Le but de la Société est de constituer un
fonds de réserve pour garantir le
paiement des primes et des
intérêts des versements.
C'est donc une Société d'assurance
sur la vie, à tous les points de vue.
Elle est soumise à la surveillance
du Conseil d'Administration et
du Comité de Surveillance.
S'adresser au Directeur, à Lyon, 7, Bd d'Argues
OU AUX AGENCES DES DÉPARTEMENTS

STATUES DE ST AN^{te} DE PADOUÉ
NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ
STATUES RELIGIEUSES EN T^{re} GENRES. CRÊCHES POUR NOÛL
Envoi des Photographies sur demande
BARBARIN, statuaire, 11, place Saint-Jean, 11, LYON

BOURSE DE PARIS du 20 Décembre

PRÉCÉD.	FONDS D'ÉTAT	DERNIER	TERME	ACTIONS	COMPT.	PRÉCÉD.	OBLIGATIONS	DERNIER	PRÉCÉD.	OBLIGATIONS	DERNIER
CLOTURE	COURS	COURS	COURS	COURS	COURS	CLOTURE	COURS	COURS	CLOTURE	COURS	COURS
101 97	3/4 Français, opt.	101 75	101 75	Banq. Nat. Mexique	647	499	Com. Municip. 1890	498	28 50	Paris 5 0/0	28 50
102 91	3/4 Français, opt.	102 87	102 87	Robinson Bank	338	338	1891	338	338	5 0/0	338
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	Oranib. de Paris	102	102	1892	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	Volitres de Paris	102	102	1893	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	PRÉF.	102	102	1894	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1895	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1896	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1897	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1898	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1899	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1900	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1901	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1902	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1903	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1904	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1905	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1906	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1907	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1908	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1909	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1910	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1911	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1912	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1913	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1914	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1915	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1916	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1917	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1918	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1919	102	102	5 0/0	102
104 50	3/4 Français, opt.	104 46	104 46	AGRIC.	102	102	1920	102	102	5 0/0	102

BOURSE DE LYON du 20 Décembre

PRÉCÉD.	FONDS D'ÉTATS	DERNIER	PRÉCÉD.	OBLIGATIONS	DERNIER	PRÉCÉD.	ACTIONS	DERNIER	PRÉCÉD.	ACTIONS	DERNIER
CLOTURE		COURS	CLOTURE		COURS	CLOTURE		COURS	CLOTURE		COURS
103 42	3/4 Français, opt.	101 40		Douanes et Sucr. nat. nouvelles	452		Rea		560	Moulinerie Grand'Combe	
	— coupures 500.			P.-L.-M. fusion	476 50		Angers			Blanzy	
	0/0 Amortissable coupures 500.			A.-L. — nouv.	47 50		Beaunou		1798	Dombrowa	
104 50	1/2 0/0 1894	104 10		Aut.-Hongr. nouv. Cautérés	44		Bourg		1065	Borcia	
	— coupures 500.			Lombards 3 0/0	374		Dole		107	Le Sacré-Cœur nouv.	
89 75	Emp. 3 1/2 0/0 Tonk. Smp. Madagascar. Chine à 0/0 opt.			— nouv.	369		Florence	1200	178	Charb. de Trifail	
	Dette égypt. unifiée.			Nord-Esp. 1 ^{re} serie	214		Limoges				
103 60	priv. 46 95			— 2 ^e serie	214		Lyon	520			
	Repagée à 0/0 exté. Hongrie à 0/0			— 3 ^e serie	214		Padoue-Vienne				
	D. c. ottomane ser. D	22 87	101 50	Asturie 1 ^{re} hyp	1100		Le Puy		415	C ^{ie} gén. Navigation	431
302	Consolid. ottomane.			Saragossa 1 ^{re} hyp	920		Reims	1100	350	Bateaux-Om. Indus.	181
437	Priorité			— 2 ^e hyp	238		Saint-Stienne	5100	20	Croix-Rouge	
	Douanes			Ville de Lyon.	101		Toulon		736	Comp. Canal	478
	Russie à 5 0/0 67-69	102 22	440	— St-Clément.	100		Vente		1400	Chemin de Fer	478
	— 3 0/0 1890	101 65	440	—					60	Omnia. Tram. Lyon-St-Genève	478
	— 3 0/0 1891	101 65	440	Croix-Rouge					60	St-Genève-Rive-G.	
93 75	— 3 0/0 1891	101 65	440	Lyon-Fourvières					60	Drôme	
15 65	— 3 1/2 0/0 1894	55 50	440	Onet-Lyonnais	440				60		
				Reuss	440				60		
				St-Victor à Toulon	440				60		
				Tram. Clermont	440				60		
				Tramways de Lyon	440				60		
				Drôme	440				60		
				Dombrowa	440				60		
				Fond. Vienne ang.	440				60		
				Blanzy	440				60		
				— nouv.	440				60		
				Culvre Lyon-Macon	440				60		
				Verre de Richemont	440				60		
				Cord. & Soléirage	440				60		
				Rue de Lyon	440				60		
				Trifail	440				60		
				Saint-Genève	440				60		
				Charb. d'Orléans	440				60		
				Barcelonne	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440				60		
				—	440						